

Compte-rendu CGSP Comité de secteur XVI du 24 avril 2026

1. Suivi du CSXVI du 27/03/2026 :

1.1. Suivi de la contre-proposition de la CGSP pour l'indemnité « Eau » pour le personnel du transport scolaire via un remboursement forfaitaire de frais professionnels liés à l'absence de commodités

L'Autorité a examiné la proposition de la CGSP, mais reste sur sa proposition d'augmentation du chèque repas qui est, selon elle, la proposition la plus facile à mettre en œuvre. Elle viendra avec un texte entérinant cette proposition en GW. Une analyse de l'impact fiscal a d'ailleurs été transmise aux OS.

La CGSP estime que sa proposition était plus large ; elle demande la date d'entrée en vigueur, pas de réponse.

1.2. Suivi de la demande de la CGSP de présentation d'un état des dépenses consommées pour 2025 notamment pour les 6 premiers mois

Tout ce qui a été consommé est entré dans la trajectoire. 492 postes ont été fermés pour donner suite au moratoire, ce qui a provoqué une perte de 6,7 millions d'euros qui n'alimenteront pas les enveloppes de personnel (addition des 6 premiers mois).

La CGSP rappelle à la Ministre son engagement de mettre cet argent dans les enveloppes. Réponse : le GW a décidé et refuse de remettre cet argent dans les enveloppes.

La CGSP dénonce dès lors que pour 2025, les économies pour le SPW s'élèvent in fine à environ 20 millions d'euros.

1.3. Point d'information sur le service public intégré Forem/IFAPME

L'OFFA aura un rôle central de coordination et de gestion de projets. Son rôle sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux et réflexion. Le Cabinet a répercuté la demande de la CGSP de mettre sur pied un GT RH ; il y aura aussi un GT d'accompagnement au changement.

Une réunion avec les OS aura lieu ultérieurement au Cabinet.

2. Projet d'AGW modifiant l'AGW du 19/02/2009 (allocation au personnel de l'URP devenue l'USI)

L'AGW n'est toujours pas passé en 1^{ère} lecture au GW.

La CGSP répond que le texte est bien celui que la CGSP avait proposé ; elle propose de donner son accord sur le texte, afin de gagner du temps. Le SLFP est sur la même longueur d'onde, la CSC ergote.

Le point est donc reporté afin qu'il passe en 1^{ère} lecture en GW...

3. Points des organisations syndicales.

3.1. Demandé par le SLFP - A travers la défense de plusieurs affiliés, le SLFP fait le constat d'une certaine méconnaissance de la part de l'autorité administrative, des procédures disciplinaires et de suspension dans l'intérêt du service.

Par exemples : manque de clarté quant au stade de la procédure (proposition provisoire ou définitive de sanction), parfois l'autorité évoque une mesure d'ordre sans qu'on sache s'il s'agit d'une suspension dans l'intérêt du service ou non, parfois des sanctions sont proposées alors qu'elles n'existent pas dans le Code. Le SLFP demande qu'un rappel des procédures en question soit adressé à la hiérarchie et peut-être qu'une formation soit dispensée. (J. Galant)

L'Autorité va faire un rappel au niveau du COSTRA.

3.2. Demandé par la CSC-SP - Frais de déplacements des travailleurs de la fonction publique wallonne : flambée des prix du pétrole, revalorisation de l'indemnité kilométrique et l'intervention dans le trajet pour se rendre au travail. Intention du Gouvernement ? (J. Galant)

La Ministre botte en touche vers le gouvernement fédéral, le GW n'a aucune intention à ce propos.

La CSC rappelle que les mesures du fédéral ne touchent que les sociétés privées, pas les travailleurs du public. Elle demande des alternatives, notamment en ce qui concerne le TT par exemple.

La Ministre confirme que le GW n'a aucune intention.

3.3. Demandé par la CSC-SP - Secrétariat général : approbation de la modification de la fiche 3 du ROI (magasinier) par la ministre de la Fonction publique – état d'avancement ? (J. Galant)

L'Autorité a interrogé le SPW Support afin d'avoir une vue globale sur les R.O.I. Dans l'attente de modification du R.O.I. et donc de l'automatisme de l'octroi, le CCB du SPW concerné ayant donné son accord, les agents sont invités à introduire une demande individuelle d'octroi de l'indemnité.

3.4. Demandé par la CSC-SP - Convention sectorielle : état des lieux et suivi des conventions signées – Intention et planning du Gouvernement sur l'ouverture d'une négociation pour une nouvelle convention sectorielle ? (J. Galant)

L'Autorité va faire un état des lieux des conventions sectorielles précédentes et demande aux OS d'envoyer leurs cahiers revendicatifs.

Comité Supérieur de concertation du 24 avril 2026

1. Suivi d'un point de la CGSP porté au 27/03/2026 : Problématique de sécurité des bâtiments et du personnel

L'Autorité estime que les points seront traités en CIC du SPW.

La CGSP estime que les réponses écrites reçues en Comité supérieur de concertation ne correspondent pas aux rapports des VLT où une série de manquements sont dénoncés. La CGSP dénonce en particulier le manque d'agents d'accueil dans les bâtiments. Or, ces agents sont les premiers contacts dans la gestion de la sécurité des bâtiments.

La Ministre va demander un rapport à l'Administration en matière d'accueil.

2. Points des organisations syndicales.

2.1. Demandé par le SLFP - Déclaration de vacance d'emplois de directeur et d'encadrement au SPW et dans les UAP : état de la situation ; position du GW pour le SPW et des différents ministres et organes de gestion pour les UAP de type 1 et 2. (J. Galant)

Les déclarations de vacances du SPW sont à l'examen au Cabinet. Pour les UAP de type 2, ce sont les organes de gestion qui gèrent et pour les UAP de type 1, cela passe par les ministres fonctionnels. Les seuls postes ouverts le seront en fonction supérieure.

2.2. Demandé par la CSC-SP - Contrôle des installations électriques au SPW MI : qualification des agents pour ce contrôle, absence d'EPI, définition exacte des missions et de l'étendue de ce contrôle. (F. Desquesnes)

L'Autorité répond qu'il ne s'agit pas d'un contrôle de l'installation électrique, mais d'un contrôle visuel de la cabine afin d'évaluer les éventuelles réparations, on parle plutôt ici d'un inventaire visuel. La CSC estime qu'il faut préciser car cette demande pose beaucoup de questions dans le personnel.

La CGSP rappelle que l'agent qui a une certification BA5 ne peut entrer dans la cabine que si la cabine a été préalablement certifiée (par un organisme extérieur). L'Autorité répond qu'elle va se limiter à des inventaires visuels et rien de plus. Elle renvoie au CCB concerné.

2.3. Demandé par la CSC-SP - SPW MI : Transfert des agents de Battice vers la régie de Petit-Rechain : non-respect des procédures de concertation préalable, demande de rappel à l'ordre sur les obligations en la matière. (F. Desquesnes)

L'Autorité va rappeler l'Administration à ses obligations.